

Réunion du 1 décembre 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Madame Laurence MULLER-BRONN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Richard STOLTZ

**N° CP/2014/792 - Développement local des bassins de vie - 2211
Adoption des contrats de territoire du Pays de Hanau
2014-2016, du Pays de Wissembourg 2015-2017, des Coteaux
de la Mossig 2015-2017, du Kochersberg - Ackerland - Les
Châteaux 2015-2017, de Sélestat 2015-2017**

Vu le rapport de l'assemblée plénière du 4 juillet 2011 relatif à la poursuite et au renforcement de la démarche de contractualisation du Département avec les territoires,
Vu le rapport de l'assemblée plénière du 25 juin 2012 concernant le cadre méthodologique général de la génération II des contrats de territoire,
Vu le rapport de l'assemblée plénière du 22 octobre 2012 sur le guide de référence applicable pour le périmètre des territoires signant un contrat de territoire de 2ème génération,
Vu la délibération du Conseil Général n° CG/2014/9 du 26 mai 2014 donnant délégation à la commission permanente pour approuver les contrats de territoire de nouvelle génération à venir,
Vu l'avis de la commission du développement des territoires du 13 novembre 2014,

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve les nouveaux contrats de territoire du Pays de Hanau pour la période 2014-2016, du Pays de Wissembourg pour la période 2015-2017, des Coteaux de la Mossig pour la période 2015-2017, du Kochersberg-Ackerland-Les Châteaux pour la période 2015-2017, de Sélestat pour la période 2015-2017,

- approuve les montants des enveloppes financières affectées à ces contrats de territoire, soit la somme maximale de 2 318 333 € pour le contrat du Pays de Hanau, 2 245 071 € pour le contrat du Pays de Wissembourg, 1 387 758 € pour le contrat des Coteaux de la Mossig, 3 175 272 € pour le contrat Kochersberg-Ackerland-Les Châteaux, 2 675 964 € pour le contrat de Sélestat,

- autorise le président du Conseil Général à signer les contrats de territoire du Pays de Hanau, du Pays de Wissembourg, des Coteaux de la Mossig, du Kochersberg-Ackerland-Les Châteaux, de Sélestat, sous réserve de leur approbation par les autres parties au contrat,

- décide de la mise en œuvre des contrats de territoire pour une période de 3 ans, à compter du 1er janvier 2014 pour le territoire Pays de Hanau et à compter du 1er janvier 2015 pour le Pays de Wissembourg, les Coteaux de la Mossig, Kochersberg-Ackerland-Les Châteaux, Sélestat,
- rappelle que toute opération inscrite aux contrats de territoire doit faire l'objet d'un dépôt de dossier par le maître d'ouvrage concerné en vue d'une instruction et d'un passage en commission permanente du Conseil Général, préalablement au démarrage des travaux, conformément au règlement financier départemental.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : 067-226700011-20141201-lmc191035-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 03/12/14